

Demande déposée le 07/09/2017 et complétée le 07/09/2017	
Par :	Monsieur JAOUEN BERNARD ANDRE
Demeurant à :	16 RUE DU PAYS BAS 11600 VILLEGLY
Sur un terrain sis à :	16 RUE DU PAYS BAS 11600 VILLEGLY AB 49
Nature des Travaux :	Construction d'un abri de jardin de 15 m ²

N° DP 011 426 17 D0020

Le Maire de VILLEGLY

VU la déclaration préalable présentée le 07/09/2017 par Monsieur JAOUEN BERNARD ANDRE,
VU l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'un abri de jardin de 15 m² ;
- sur un terrain situé 16 RUE DU PAYS BAS
- pour une surface de plancher créée de 15 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/01/2012, modifié et révisé le 03/08/2015 (zone UBa),

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

VILLEGLY, le 07/09/2017

Le Maire,



Alain MARTY

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Demande déposée le 07/09/2017 et complétée le 07/09/2017	
Par :	Monsieur JAOUEN BERNARD ANDRE
Demeurant à :	16 RUE DU PAYS BAS 11600 VILLEGLY
Sur un terrain sis à :	16 RUE DU PAYS BAS 11600 VILLEGLY AB 49
Nature des Travaux :	Construction d'un abri bois ouvert côté Sud

N° DP 011 426 17 D0021

Le Maire de VILLEGLY

VU la déclaration préalable présentée le 07/09/2017 par Monsieur JAOUEN BERNARD ANDRE,
VU l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'un abri bois ouvert côté Sud ;
- sur un terrain situé 16 RUE DU PAYS BAS

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/01/2012, modifié et révisé le 03/08/2015 (zone UBa),

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

VILLEGLY, le 07/09/2017

Le Maire,



Alain MARTY

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.